

Le Temps



Le Temps. 1928-06-06.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 .

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.
- 4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.
- 5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.
- 6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

LE DEVOIR SOCIAL

propos du congrès technique international de la maçonnerie et du béton armé. - L'esprit de solidarité corporative au service de la réconciliation des classes et de l'amétioration de la vie.

Monsieur le directeur. Dans ces Remarques sur l'action, où il a concentré en maximes d'une pureté toute classique des pensées inspirées par une conception aussi vigoureuse qu'optimiste de la vie moderne, mon ami Bernard Grasset pose en prinzipe que « l'homme d'action aime son temps », qu'il n'est, pour dénigrer leur époque, que les êtres faibles qui lui font un grief de leur propre impuissance. Bien entendu, chez les hommes donés pour agir, aimer le temps présent est tout le contraire d'un sentiment contemplatif. C'est une force, un impérieux besoin de conquête et de possession, une aspiration à l'autorité qui, en dominant le présent, forgera l'avenir. C'est pourquoi Bernard Grasset ajoute : « Un véritable homme d'action ne saurait redouter pour lui-même les plus grands bouleversements sociaux : il sait qu'il aura toujours des hommes à connaître et à con-

Mais avons-nous des hommes d'action? N'élait-il pas de mode, naguère, d'en prétendre l'espèce à peu près disparue? Je tiens pour certain que ceux qui disaient cela proféraient une bêtise, ou, si vous aimez mieux, que la vaine agitation de quelques fantoches leur masquait la vue de l'humanité réelle. Oui, certes, nous en avons, et des meilleurs, et dans tous les ordres d'activité. Et si je n'avais cette conviction de longue date j'aurais pu l'acquérir il y a quelques jours, rien qu'en lisant certain a rapport sur les œuvres sociales de l'entreprise de maconnerie » présenté par un entrepreneur parisien, M. Malherbaud, à ce congrès technique international de la maconnerie et du béton armé qui s'est tenu ici le mois dernier et dont le Temps n'a pas manqué de signaler l'intérêt à ses lecteurs.

Ce rapport, c'est l'exposé, à destination des délégués étrangers — car quatorze ou quinze nations étaient représentées au congrès, - de l'effort que la chambre syndicale des entrepreneurs de maçonnerie a accompli depuis vingt ans, à l'avant-garde du groupe des chambres syndicales du bâtiment, pour maintenir et accroître la prospérité de la corporation par d'ingénieuses et efficaces institutions de soli-Il est des œuvres plus brillantes, mais je n'en connais point où l'esprit d'action ait été guidé par une vue plus claire de l'évolution sociale et par une volonté plus ferme d'appliquer l'intelligence et l'autorité à améliorer pratiquement les conditions de la vie.

Bien avant la loi de 1898, la chambre syndicale possédait sa société d'assurance contre les accidents, première forme de son syndicat de garantie, et dès 1908 elle innovait une organisation fondée sur l'interdépendance rationnelle de l'activité de l'industrie et du bienêtre de ceux qui lui apportent leur labeur : « L'Union pour la protection du travail dans l'entreprise de maconnerie de Paris et du département de la Seine ». Cette association se compose de sociétaires, les patrons, et d'associés, les chefs d'équipe et ouvriers. Le but social est de procurer aux sociétaires la meilleure main-d'œuvre possible en assurant aux associés un minimum de salaire basé sur un minimum d'heures de travail, d'éviter les arrêts volontaires de l'entreprise par l'engagement que prennent les uns et les autres de ne décider ni lock-out ni grève sans recouris au préalable à la conciliation et à l'arbitrage, enfin d'améliorer la situation matérielle et morale des ouvriers par des œuvres d'assurance et de prévoyance contre la maladie, la vieillesse et en faveur des veuves et des orphelins. La caisse est alimentée exclusivement par les patrons, entre lesquels la dépense annuelle est répartie proportionnellement au montant des salaires payés par chacun d'eux. Mais le comité et le bureau qui dirigent l'union sont mixtes; élus des patrons et élus des différentes catégories d'ouvriers correspondant aux

principales spécialités de la profession y siè-

gent côte à côte, et c'est ce bureau qui a man-

dat d'aplanir les conflits par la conciliation ou

de les trancher par l'arbitrage. Quant aux œuvres contre la misère, l'union, dès 1909, créait pour les constituer une société de secours mutuels, « la Solidarité de l'entreprise de maconnerie », dont elle réservait les avantages à ses membres associés tandis que ses sociétaires patrons y assumaient le rôle et les charges de membres honoraires. Pendant que l'ouvrier participant versait une cotisation obligatoire de 2 francs par mois pour le risque-maladie et une cotisation facultative du même prix pour la retraite, les sociétaires payaient tous les frais de gestion de la « Solidarité » plus une allocation annuelle fixée à autant de fois 20 francs que la société comptait de participants. Pour toute maladie ou blessure ayant entraîné plus de trois jours de chômage le participant avait droit, pendant une durée de cent cinq jours, à la gratuité des soins médicaux, des médicaments, et à une indemnité journalière — n'oublions pas qu'il s'agissait de compenser un salaire d'avantguerre - de 4 fr. 50 ou de 4 francs selon la durée de l'incapacité de travail. La pension de retraite pouvait être liquidée à cinquante ans d'âge et quinze ans de participation, atteindre 360 francs et être servie en capital. Les statuts prévoyaient en outre des frais d'obsèques, femmes en couches, etc.

Après la guerre, la difficulté des temps incite le groupe du bâtiment parisien à s'engager dans la voie ouverte par la maconnerie et il fonde, avec elle comme première adhérente, la « Société civile pour œuvres sociales », plus connue sous le nom de « Caisse de compensation du bâtiment et des travaux publics ». Les circonstances vont inspirer des modalités nouvelles d'entr'aide, mais le principe demeurera identique de « gérer les cotisations mises en commun par les adhérents pour la création d'œuvres sociales propres à assurer par le rapprochement des patrons et des ouvriers la prospérité de l'entreprise ». En 1920, la Société civile crée sa caisse de compensation pour le payement des allocations familiales. Il s'agit, comme vous le savez, d'amender la vieille formule : « A travail égal, salaire égal », d'encourager s'il se peut la natalité et en tout cas de rendre la vie moins difficile aux familles nombreuses. On voudrait pouvoir imposer une règle nouvelle : « A chacun selon ses charges », et assurer des gains plus élevés au père de famille. Mais comment l'entrepreneur, aux prises avec la concurrence, obligé de comprimer ses prix de revient pour présenter des devis acceptables, n'en viendrait-il pas à préférer l'ouvrier célibataire? Alors ce serait le chômage pour celui-là précisément qu'on souhaitait avantager! Cette difficulté est résolue par la Caisse de compensation, organisme d'assurance entre les employeurs contre le risque d'inégalité résultant des charges de famille de leur personnel. La caisse assure le service des allocations supplémentaires fixées suivant les journées de travail fournies et en fonction de la situation familiale. Chacun des entrepreneurs du groupe rembourse à la caisse une part de ses dépenses proportionnelle aux salaires qu'il a lui-même payés. Les nombres respectifs des celibataires ou des hommes ayant charge d'enfants qui peuvent figurer dans son personnel n'influent en rien sur ses comptes. L'employeur n'a plus à se préoccuper à l'embauchage de la situation de famille de l'ouvrier.

Grâce à ce système, qu'elle a appliqué deux ans avant la loi qui a rendu les allocations familiales obligatoires pour les adjudicataires des travaux publics de l'Etat, la caisse corporative du groupe parisien verse à ses adhérents ouvriers des primes de naissance de 300 francs pour le premier enfant, de 200 francs pour chacun des suivants, des allocations mensuelles qui s'échelonnent entre 30 francs pour un enfant et 520 francs pour huit enfants et des primes d'allaitement de darité entre ses membres patrons et ouvriers. 40 francs par mois. Le total de ces diverses subventions a atteint, de 1921 à 1927 inclus, le chiffre de 49,512,000 francs.

Et ce n'est pas tout! La Société civile du bâtiment a encore son « œuvre de l'hygiène de l'enfance », pour laquelle elle a ouvert quatre dispensaires, institué des consultations spéciales de gynécologie, de nourrissons, de prophylaxie des maladies contagieuses, créé un service de médecins, d'infirmières qualifiées, d'assistantes sociales et de dames visiteuses, bref une considérable organisation de traitement, d'éducation, de diffusion de l'hygiène et de l'économie ménagère, qui fonctionne au profit de plus de 15,000 familles et d'au moins 25,000 enfants.

Enfin, l'année dernière, continuant d'aller de l'avant, le groupe fondait en vue de l'application de la loi sur les assurances sociales une « Société parisienne du bâtiment » dont le but est d'assurer à ses participants une indemnité journalière pendant le traitement de toute maladie ou blessure non assurée légalement par ailleurs. Même les ouvriers étrangers peuvent y être admis pourvu qu'ils justifient du dépôt d'une demande de naturaisation ou qu'ils aient la charge d'un enfant élevé en France. La cotisation pour les employés et ouvriers associés de l'union est fixée à 7 francs par mois. Ils versent 2 francs, qui sont retenus sur leurs salaires, et les patrons sociétaires s'engagent, au titre de membres honoraires, à payer le complément. Pour les apprentis, la cotisation mensuelle de 5 francs est intégralement à la charge du patron. L'indemnité journalière de blessure ou de maladie est de 8 francs à partir du huitième jourd'invalidité et peut être perçue pendant quatre-vingt-dix jours par an.

Encore M. Malherbaud reproche-t-il ici au groupe du bâtiment de n'avoir point maintenant toutes les audaces qu'avait dès 1908 la chambre syndicale de la maconnerie : « Il a repris en partie les statuts de notre « Solidarité », créée il y a vingt ans. Mais il n'est pas allé aussi loin. Il s'est arrêté à la maladie... Il lui faut parfaire son objet, et reprendre le programme complet avec ses soins médicaux et pharmaceutiques, ses allocations au décès, ses retraites... Il doit s'inspirer de ceux qui comprenaient que si le travail peut être protégé par le patron, il ne peut l'être efficacement qu'en plein accord avec le travailleur. »

Ne trouvez-vous pas quelque chose de proprement admirable à cette générosité combaive, en un siècle dont on croit parfois que la passion dominante est l'égoïsme?

JEAN DE PIESSAC.

NOUVELLES DU JOUR

Le voyage du président de la République à Rouen

sident de la République, et M. Sisteron, commis-Ceccaldi, préfet, et le docteur Cerné, maire, le pro- | tique et sociale ou aux républicains de gauche | turel - complètement solidaire de son parti.

Rouen, le 4 juillet prochain.

Le président inaugurera la gare de la rive droite. visitera les hôpitaux, le musée de peinture, la chambre de commerce, la foire-exposition, le port, Des manifestations auront lieu au Mémorial de feanne d'Arc et au monument de la Victoire.

Le conseil supérieur de la défense nationale

est réuni hier après-midi à l'Elysée sous la préidence de M. Gaston Doumergue. Après le voyage de M. Baldwin en France

Le conseil supérieur de la défense nationale

Lord Crewe, ambassadeur d'Angleterre, a transmis à M. Poincaré, président du conseil, la lettre survante :

Monsieur le président du conseil, Je viens de recevoir un télégramme de M. Baldwin, notre premier ministre, me priant de vous communi-

quer le message suivant : « Je ne saurais quitter la France, monsieur le président du conserl, sans vous offrir du fond du cœur l'expression de mes remerciements personnels, non seulement pour toutes les mesures parfaites qui ont été prises en vue de faciliter ma visite aux tombes des morts de l'empire britannique, mais aussi pour les attentions dont j'ai été constamment et partout entouré, ainsi que pour la compréhension qui m'a été témoignée de toutes parts, tant que j'ai été sur le territoire fran-

· Vous-même, je le sais/ aurez compris comment souffrant encore de la perte de toute une génération de notre jeunesse, j'ai éprouvé le besoin de faire ce pèlerinage à titre privé et dans le recueillement. J'ai ressenti aussi bien le sentiment d'une entière communion avec vos compatriotes et de réconfort pour les miens, à constater les parfaits égards et la paix qui entourent maintenant ceux d'entre nous qui reposent pour toujours en France. Je me rends compte avec une profonde gratitude que c'est à la France que nous, les morts et les vivants, nous en sommes redevables, en vertu de la cession à perpétuité qu'elle nous a consentie de la terre ainsi consacrée et de l'entière liberté que vous avez accordée à notre propre peuple d'entretenir nos tombes à notre gré. Puis-je vous demander de bien vouloir exprimer à M. Painlevé à quel point j'apprécie sa collaboration et sa sympathie dans cette

Veuillez agréer, monsieur le président du conseil, l'assurance de ma très haute considération.

œuvre de révérence et de consolation. »

M. Poincaré a adressé en réponse à M. Baldwin e télégramme suivant :

Je suis très touché, monsieur le premier ministre, du télégramme que vous avez bien voulu me faire remettre par lord Crewe. Il m'est agréable de penser que vous avez été satisfait des conditions dans lesquelles s'est accompli votre pieux pèlerinage aux tombes des braves soldats britanniques. En offrant à vos morts l'hospitalité de son sol, la France garde effe-même le

Au ministère du travail

LA NOMINATION DE M. OBERKIRCH Le Journal officiel publie ce matin le décret. rendu sur la proposition du président du conseil aux termes duquel M. Alfred Oberkirch, député du Bas-Rhin, est nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère du travail, de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales.

Dans l'administration préfectorale

M. Monnier, sous-préfet de Charolles, est rattaché, sur sa demande, à la préfecture de la M. Rigade est nommé conseiller au conseil de

préfecture interdépartemental de Rennes.

Journée parlementaire LA CHAMBRE

L'élection du bureau définitif

L'élection du bureau définitif de la Chambre qui, il y a quelques jours seulement, semblait ne devoir présenter aucun caractère politique, va rendre sans doute une tournure dufférente, du ait de la candidature de M. Franklin-Bouillon, que nous avons annoncée, hier, aux Dernières nouvelles, et qui s'est affirmée à la fin de l'aprèsmidi dans une lettre dont on lira plus loin le texte.

La candidature de M. Franklin-Bouillon, virtuellement posée depuis l'instant où il rendit puolique sa lettre à M. Fernand Bouisson, samedi dernier, a rallié hier, comme nous l'avons signalé, e groupe qui représente à la Chambre la Fédération républicaine : l'Union républicaine démocratique, puis, par la suite, le groupe de l'Action démocratique et sociale. Elle a eu, d'autre part, une conséquence immédiate et pour ainsi dire automatique : les délégués des groupes de gauche ont décidé, en fin de journée, de ne réserver dans la liste des candidats au bureau aucune place aux deux groupes qui, en se prononçant ouvertement pour le concurrent de M. Fernand Bouisson. ont fait de l'élection présidentielle une question

On se souvient que, la semaine dernière, le comité directeur de la Gauche radicale s'était entremis tout d'abord auprès des représentants des groupes du centre et de la droite pour leur demander leurs desiderata, puis auprès des groupes de gauche pour examiner dans quelle mesure il pourrait leur être donné satisfaction. Au cours d'une réunion des délégués des groupes de gauche, tenue samedi, aucune décision n'avait été prise, bien que la lettre de M. Franklin-Bouillon M. Fernand Bouisson fût déjà connue et interprétée, afin de laisser encore quarante-huit heures de réflexion aux deux groupes dont les repré-sentants avaient déclaré se réserver quant à la position à prendre dans l'élection présidentielle. Les délégués des gauches avaient pris acte des souhaits exprimés — et s'y étaient même montrés | tère vraiment nouveau.

gramme de la visite de M. Gaston Doumergue à I et d'un poste de questeur au premier de ces groupes. L'entente était considérée comme possible sur ces bases qui eussent donné satisfaction aux deux côtés de l'Assemblée.

Les délégués de gauche estimèrent hier qu'ils n'avaient plus à tenir compte de ces desiderata dès l'instant que l'élection du bureau n'était plus envisagée par certains groupes sous son aspect technique, mais comme une bataille politique. Et ils décidèrent, en conséquence, d'arrêter une liste de candidats comprenant exclusivement des représentants de la gauche et du centre, c'est-à-dire allant depuis les socialistes jusqu'aux républicains de gauche. Toutefois l'établissement de cette liste n'alla pas sans quelques difficultés. Les délégués des gauches comprenaient : la

commission exécutive du groupe radical socialiste composée de MM. Daladier, Malvy Cazals, Yvon Delbos et Berthod; le bureau de la Gauche radicale : MM. Daniélou, Laurent Eynac, Mallarmé, Gourdeau, Germain Martin, de Fels, ainsi que M. Viollette, représentant les républicains socialistes et M. Alcide Delmont, les indépendants de gauche. Les délégués des républicains de gauche, MM. Puech, Piétri et Rollin avaient été invités à se joindre à la réunion. Ils ne purent y assister jusqu'au bout, leur groupe étant assemblé au même moment pour désigner son candidat à la vice-présidence; mais ils firent part de leurs observations, notamment en ca qui concerne la candidature d'un socialiste à la questure. Ils déclarèrent que la plupart d'entre eux consentaient à ne pas porter l'élection présidentielle sur le terrain politique et, par consequent à voter pour M. Fernand Bouisson, mais qu'il leur semblait nécessaire, dans ce cas, de ne pas maintenir M. Barthe sur la liste des ques-

Les délégués des gauches ne firent pas droit à cette équitable revendication, et se contenterent de réserver une vice-présidence au groupe des républicains de gauche. En revanche, celui-ci sollicita, à l'unanimité, un glorieux mutilé, le colonel Picot, de poser sa candidature à la ques-

Quant à la liste des groupes de gauche, elle était, hier soir, établie comme suit : Présidents : M. Fernand Bouisson.

Vice-présidents : MM. Léo Bouysson, radical socialiste; Bouilloux-Lafont, Gauche radicale; Henry Paté, indépendant de gauche, la 4° viceprésidence étant réservée en principe pour le candidat des républicains de gauche qui fut désigné ensuite : M. P.-E. Flandin.

Questeurs : MM. Tranchand (Gauche radicale), Cazals (radical socialiste) et Barthe (socialiste). Les délégués des groupes de gauche se réuniront encore aujourd'hui pour décider s'ils acceptent ou non la candidature à la vice-présidence de

M. P.-E. Flandin, désigné hier par 35 voix contre 7 à M. Dior, par le groupe des républicains de gauche, ou s'ils lui substituent celle de M. Frédéric Brunet, républicain socialiste. Leurs candidats au secrétariat sont MM, Blan-

socialistes), Jules Boyer (Gauche radicale). Ils ont, comme president à dessem, fait figurer ces quatre noms seulement sur feur fiste de façon à respecter la tradition qui veut que tous les groupes sans distinction soient représentés par des secrétaires afin d'éviter toute contestation dans les scrutins. Les autres candidats au bureau qui se présen-

tent isolement ou sont soutenus officiellement par les groupes du centre et de la droite sont : à la présidence: M. Franklin-Bouillon (Gauche unioniste); à la vice-présidence : MM. Blaisot (Union républicaine démocratique), Jean Fabry (Action démocratique et sociale), Morinaud (Gauche unioniste), qui a déclaré hier se présenter comme candidat de la France extérieure, en qualité de député de l'Algérie, — et éventuellement M. Frédéric Brunet (républicain socialiste); à la questure MM. About (Union républicaine démocratique), Emile Vincent (Gauche radicale), et le colonel Picot (républicain de gauche).

Les candidats désignés pour le secrétariat sont: MM. Taton-Vassal et de Lupel par les républicains de gauche, Emile Faure et Louis Dumat par Union républicaine démocratique, Champetier de

libes par les démocrates. Il est probable que la journée d'hier aura une autre prochaine répercussion : les délégués des groupes de gauche vont chercher à s'entendre pour le choix des présidents des grandes commissions de manière à faire échec à tous les candidats présentés par les groupements de la droite et du centre droit. Ainsi, alors que toute agitation politique semblait devoir être écartée, on va se trouver en présence de compétitions analogues celles qui ont marqué les débuts de la précédente législature, du fait de l'alliance qui paraît désormais scellée de la Gauche radicale avec les radicaux socialistes, les républicains socialistes et les indépendants de gauche. Les républicains de gauche, partisans d'une concentration républicaine, vont sans doute s'efforcer de se joindre. eux pour être en mesure, le cas échéant, de faire partie d'une majorité de « centre gauche » que, comme leurs voisins, ils aspirent à former, et dont seraient exclus les socialistes et les communistes à l'extrême gauche, le groupe Marin | député. (Union républicaine démocratique) et le groupe

Maginot (Action démocratique et sociale) à droite. Rappelons que pour l'élection du bureau de la Chambre qui a lieu cet après-midi, la majorité absolue est nécessaire aux deux premiers tours de scrutin : c'est seulement au troisième tour que la majorité relative suffit. En outre, tous les scrutins auront lieu à la tribune. Il est donc possible qu'en raison de la multiplicité des candidatures on ajourne à demain les nominations des questeurs et des secrétaires.

Néanmoins, l'installation du bureau définitif aurait lieu jeudi et serait immédiatement suivie de la lecture de la déclaration ministérielle. L'ordre du jour ayant été réglé, la Chambre s'ajournera vraisemblablement à mardi pour discuter les interpellations que le gouvernement aura acceptées.

La candidature de M. Franklin-Bouillon M. Franklin-Bouillon a fait part à ses collègues de la Chambre qu'il posait sa candidature à la présidence de la Chambre, dans une lettre dont voici les termes :

Mon cher collègue. L'élection à la présidence revêt aujourd'hul un carac-

L'amiral Vedel, de la maison militaire du pré- favorables - concernant l'attribution de deux A une majorité d'union nationale, élue pour maindes secours aux veuves, aux orphelins, aux saire spécial, ont fixé, à Rouen, d'accord avec M. blicaine démocratique, l'autre à l'Action démocra- un président socialiste qui se déclare - et c'est na-

louse

sulte d'ailleurs de ses statuts; 2º A condamné la participation aux responsabilités du pouvoir et donné l'ordre formel à ses militants et à ses élus d'employer toute la législature à combattre le gouvernement, la majorité et l'idée même d'union nationale que le pays a acclamée aux élections d'avril. Le Populaire du 28 mai résumait la situation dans son

titre : « Contre l'union nationale le parti socialiste est dressé tout entier. » Il n'est pas d'exemple de semblable paradoxe : on ne peut imaginer une équivoque plus dangereuse pour

l'avenir du pays. On fait, pour la candidature d'un socialiste - sa personnalité, bien entendu, n'est pas en cause - une campagne de pression, comme le Parlement n'en a pas connu. La Chambre a trop souci de sa dignité pour

incliner sa volonté devant autre chose que l'intérêt na-Le seut argument donné est un soi-disant respect de la * technicité *. Cela n'est ni juste, ni courtois envers les grands présidents d'hier.

A la majorité, j'ai le devoir de signaler un double Choisir un président parmi ses adversaires déclarés, c'est, devant le pays, se proclamer elle-même incapable de se diriger : on la diminue, on la ridiculise presque, avant même qu'elle ait commencé de vivre. Confier le troisième poste dans l'Etat au représentant d'un parti qui n'agit que pour détruire la société actuelle c'est donner à ce parti une force incomparable pour son recrutement.

Ainsi, la majorité, en refusant, dès le premier jour, les responsabilités de la direction, paralyse son action immédiate et organise son suicide pour demain. Fera cela qui voudra; sera complice de cela qui vou-

dra; il est des hommes qui n'y souscriront jamais. Vous connaissez ma vie politique: pendant vingtoing ans j'ai lutté pour mes idées en refusant systématiquement tout ce qui pouvait avoir l'apparence même d'un avantage. Mais aujourd'hui je n'ai pas le droit de me dérober à ce qui est un devoir. C'est sur les instances pressantes d'un très grand nombre de nos collègues, conscients eux aussi du dan-

que je me présente à vos suffrages. On demande à la Chambre de commencer sa vie par une abdication: je lui demande au contraire d'affirmer ses principes, sa volonté et ses droits. Vous oublierez ma personne qui n'est rien, pour ne

ger et résolus à ne pas se laisser dicter leur choix,

voir que notre commun idéal. Nous obéirons simplement à l'ordre de notre conscience.

Je vous prie de croire, etc.

H. FRANKLIN-BOUILLON.

A la Gauche radicale Le groupe de la Gauche radicale s'est réuni hier après-midi sous la présidence de M. Loucheur, ministre du travail, pour procéder à la nomination de son bureau. Sur la proposition de M. René Manaut, député des Pyrénées-Orientales, M. Daniélou cho (socaliste), Gratien et Marcombes (radicaux a été désigné par acclamations et à l'unanimité

> Ont été élus comme vice-présidents : MM. Laurent Eynac, ancien sous-secrétaire d'Etat, Mallarmé, Germain Martin et Gourdeau. M. René Manaut a été désigné comme questeur du groupe et M. de Fels comme secrétaire.

> M. Daniélou, en s'installant à la présidence, a remercié ses collègues anciens et nouveaux pour la belle manifestation d'unanimité si touchante dont il avait été l'objet. Il a rappelé les grandes lignes de la politique de la Gauche radicale : maintien des lois garantissant la liberté de conscience des citoyens, réalisation rapide d'un programme social avancé, continuation de la politique de paix si bien personnifiée par M. Aristide Briand, dont M. Daniélou s'honore d'avoir été le collaborateur et d'être resté l'ami fidèle.

> Le groupe a désigné ensuite, à l'unanimité, ses candidats au bureau qui sont : pour la vice-présidence de la Chambre, M. Bouilloux-Lafont; comme questeur M. Tranchand et comme secrétaire M. Jules Boyer (Haute-Loire).

Les élections contestées

Les bureaux et sous-commissions chargés d'examiner les dossiers d'élections contestées ont poursuivi leur tâche hier après-midi. Une seule invalidation a été proposée : celle de M. Masclanis. proclamé élu dans la circonscription de Condom-Lectoure (Gers) contre M. Naples, député sortant. Le premier bureau a confirmé la validation, proposée par sa sous-commission, de M. Jacques Stern (Digne) et le 8° celles de MM. de Gramont-Lesparre (Saint-Calais). et Jacquier (Thonon). Le 3º bureau a validé M. Filhoud-Lavergne, concurrent de M. Georges Bonnet à Nontron (Dordogne). Le 1" bureau a entendu les deux candidats en présence dans la circonscription de Saint-Girons (Ariège) : MM. Paul Laffont et Galy-Gasparrou; mais il n'a encore pris aucune décision. Il en est de même au 9º bureau qui a procédé à l'audition de M. Clamamus, non proclamé élu à Noisy-le-Sec. Avant de statuer sur l'élection de M. Antonelli à Saint-Julien-en-Genevois, le 8° bureau a décidé d'entendre son concurrent M. Tapponnier, ancien

Une commission de l'aéronautique

MM. Laurent Eynac, P.-E. Flandin, Maginot, Scapini, de Fels, Henry Paté, Moncelle, et beaucoup de leurs collègues ont déposé une proposition de résolution tendant à l'institution d'une commission permanente de l'aéronautique civile, militaire, maritime et coloniale.

Dans leur exposé des motifs les auteurs de la proposition s'expriment notamment en ces termes : Actuellement quatre commissions parlementaires sont principalement appelées à étudier les questions d'aéronautique militaire, civile, maritime, coloniale et com-

La commission de l'armée, la commission du commerce et de l'industrie, la commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats, la commission de la ma-

Or n'est-Il pas évident que toutes les branches d'acfivité de notre aviation ont un but commun qui est, en temps de guerre, de participer à la défense nationale, et en temps de paix de doter notre aéronautique marchande d'un outiflage susceptible d'assucer au pays expansion économique et la place qu'il doit avoir dans

Pour arriver à avoir une aéronautique plus puissante, pour hâter les développements techniques qui sont a la base même du progrès aéronautique, pour assurer fauteuils de vice-présidents, l'un à l'Union répu- tenir pendant quatre ans cette union, on veut imposer du matériel, il faut l'unité sous son double aspect : vocations d'officiers de réserve pour les périodes unité d'impulsion et unité de doctrine. Et cela ne peut | à effectuer entre le 15 juin et le 25 juillet sont être réalisé que par étapes successives, et celle qui l'en principe annulées et reportées en 1929. Cette

Or, ceiui-ci, hier même, dans son congrès de Tou- | s'impose actuellement est la création au sein du Parlement d'une commission de l'aéronautique, organe 1º A proclamé l'identité absolue de principes et de , unique en cette matière, qui coordonnera, simplifiera, uniformisera, et où viendront s'affronter et se cristalbut entre le communisme et le socialisme — cela réliser toutes les vues et toutes les énergies.

SEANCE DU 4 JUIN 1928 (APRÈS-MIDI)

La vérification des pouvoirs

Ainsi que nous l'avons dit dans nos Dernières nouvelles, la séance d'hier a été consacrée à la vérification des pouvoirs. Il a suffi de deux heures pour valider 564 députés. Mais un incident imprévu a failli compromettre cette traditionnelle ormalité.

En effet, tandis que M. Sibille, doyen d'age, mettait aux voix les conclusions des rapports relatifs aux opérations électorales de la Sarthe, M. Payra, député socialiste des Pyrénées-Orientales, prenant soudain la parole, déclara qu'il s'inscrivait sur les élections de la Sarthe et sur toutes celles qui suivaient. M. Payra venait de s'apercevoir que le dossier de la circonscription de Perpignan, où il fut élu, avait élé réservé, alors qu'il avait tout d'abord cru à sa validation. La décision qu'il prenait de s'inscrire sur toutes les élections restant à examiner arrêtait net le travail de validation.

Nous avons relaté les mouvements de séance que provoqua cet incident. Un moment, on put redouter une bagarre. M. Sibille suspendit aussitôt la séance de 14 h. 55 à 15 h. 45.

Tout s'arrangea heureusement. Pendant la suspension de séance, le 7° bureau, chargé de l'examen du dossier de Perpignan, s'était réuni, et le député qui s'était inscrit à la dernière heure n'avait pas maintenu son opposition.

Dans ces conditions, à la reprise de la séance, M. Payra fut validé. Dès lors il était satisfait et ne persista plus dans sa tentative d'obstruction. Mais cette décision amena des protestations. A droite, on réclama aussitôt la validation de M.

Le dossier de Millau avait été réservé comme celui de Perpignan. Pour éviter un nouvel incident, M. Sibille reprit le département de l'Aveyron et M. Molinié fut à son tour validé.

Les derniers départements furent ensuite rapidement examinés et le doyen d'âge ayant annoncé que 564 députés étaient validés — c'est-à-dire qu'était remplie la condition nécessaire de l'élection du bureau définitif - proclama que la Chambre était régulièrement constituée et demanda à ses collègues de fixer la date de cette élection. MM. Piétri et Frédéric Brunet insistèrent pour que la Chambre entendit immédiatement les ora-

teurs inscrits sur la circonscription de Sartène et sur la 3º circonscription du 17º arrondissement de Paris. M. Sibille s'y opposa : il fit remarquer à juste titre que le bureau provisoire n'avait pas qualité pour présider un débat. Puis il tira la conclusion

logique de l'incident provoqué par M. Payra : Il est fort heureux, dit-il, que l'incident ait pu être réglé pendant la suspension de séance, car, si on avait persisté à contester toutes les élections, comment aurait-on pu procéder à l'élection du bureau définitif ? (Très bien! Très bien!) Cet incident démontre que le règlement gagnerait à être modifié. (Très bien! Très

La Chambre décida alors de siéger aujourd'hui 15 heures pour examiner les dossiers de huit circonscriptions (Digne, 1re circonscription de Mé-zières, Saint-Affrique, Villefranche-de-Rouergue, 2º circonscription de Bourges, 1º circonscription d'Avesnes, Thonon, et 1re circonscription d'Abbe-

Elle procédera ensuite à l'élection du bureau

Voici la liste des 70 départements dont tous les représentants ont été validés au cours de la séance

Ain, Aisne, Allier, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardeche, Aube, Aude, Bouches-du-Rhône, Calvados, Cantal, Charente, Charente-Inférieure, Corrèze, Côte-d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Gard, Haute-Garonne, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Isère, fura, Loir-et-Cher, Loire, Haute-Loire, Loiret, Lot Lot-et-Garonne, Lozère, Maine-et-Loire, Manche, Marne, Haute-Marne, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Morbihan, Nièvre, Oise, Orne, Puy-de-Dôme, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Bas-Rhin, territoire de Belfort, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Deux-Sèvres, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Vendée, Vienne, Haute-Vienne, Yonne, Alger, Constantine et Oran.

Voici d'autre part les députés dont la vadidation a été réservée hier en séance : MM. de Rocca-Serra (Sartène), Peter (Sarrebourg), Louart (2° circonscription de Béthune), Frédéric Brunet (3º circonscription du 17º arrondissement de Paris,.

Les autres députés dont l'élection reste soumise à l'examen sont : MM Stern (Digne, Basses-Alpes); Riché (Mézières 1º0. Ardennes); Gally-Gasparou (Saint-Girons, Ariège); Emile Borel (Saint-Affrique) et Ramadier (Villefranche, Aveyron); Breton (Bourges 2°, Cher); Geistdoerfer (Dinan 1re, Côtes-du-Nord); Filhoud-Lavergne (Nontron, Dordogne); Jean Jadé (Quimper 2°); Quiennec (Quimper 3°, Finistère); Masclanis Condom-Lectoure, Gers); Aurin (Issoudun); Bénazet (le Blanc, Indre); Lalanne (Mont-de-Marsan 2°, Landes); Blancho (Saint-Nazaire 1°, Loire-Inférieure); Dœblé (Forbach, Moselle); Loucheur (Avesnes 1°°); Carlier-Caffieri (Avesnes 3°); Bergerot (Dunkerque 2°); Salengro (Lille 2°); Ricklin (Altkirch); Rossé (Colmar, Haut-Rhin); Valensi Gray, Haute-Saône); de Gramont - Lesparre Saint-Calais, Sarthe); Antonelli (Saint-Julien); Jacquier (Thonon, Haute-Savoie); Berthon (2° du 13° arrondissement de Paris); Marsais (Saint-Denis 1re); Clamamus (Saint-Denis 2e); Ménétrier Saint-Denis 11°); Ternois (Abbeville 1°°, Somme); Rucart (Epinal). et Barbier (Neufchâteau, Vosges), ainsi que tous les députés des colonies. Au total 48 députés restent à valider.

ARMEE

Les convocations des officiers de réserve

FEUILLETON DU Temus **DU 6 JUIN 1928**

CHRONIQUE MUSICALE

L'OPERA DES CHAMPS-ÉLYSÉES : deuxième festival international donné par la . Société universelle du théâtre », sous la direction de MM. Firmir Gémier et Bruno Walter. Cycle Mozart : « Don Juan », « Cosi fan tutte ».

M. Firmin Gémier, fondateur de la Société universelle du théâtre, est animé de généreuses ambitions. Il veut « rapprocher les nations par la foi artistique ». Avec un enthousiasme juvenile, il a pris pour devise : « La fraternité humaine par l'art. » Pour nous communiquer ses ardeurs, il vient d'organiser, sur la scène de l'Opéra des Champs-Elysées, un cycle Mozart auquel concourent des personnalités de différentes nations. On y trouve un incomparable chef d'orchestre allemand, des chanteuses et des chanteurs de Russie, d'Italie, d'Allemagne, d'Amérique et même de France. Chose étrange, la concorde règne en cette tour de Babel. La musique a suffi à ce miracle. M. Gémier fait donc par là triompher une part de son idéal. Il sert dans une noble mesure le progrès de la civilisation. Ce pendant nous n'avons pas à nous préoccuper ici de l'humanité transfigurée, rêvée par M. Gémier. Nous ne devons qu'assister à un spectacle lyrique et rendre justice aux mérites qu'on y peut dis

Le cycle Mozart a débuté par une représentation de Don Juan. N'insistens pas sur la contradiction entre le choix de ce chef-d'œuvre et le but de mystique sociale poursuivi par les organisateurs. Avoir été chercher un héros toujours en raillerie sur la vertu pour inaugurer cette entreprise de passion humanitaire dénote un peu d'étourderie. Mais le chef-d'œuvre de Mozart est si bien fait pour éblouir et 1.9 été si merveilleusement réveillé dans toute a fraicheur de sa sève qu'on ne saurait s'arrêter à cette distraction.

dant près de deux mois, le maître de Salzbourg née. Et les enchantements de notre printemps harpe. Il a installé trois orchestres réduits tardif, l'épanouissement extérieur de la nature correspondent au charme profond dont la musique de Mozart imprègne notre âme. La divinité descend jusqu'à nous dans le décor qui gligé ces détails pour une raison ou pour une lui convient.

M. Bruno Walter, qui a dirigé sur la scène de l'Opéra des Champs-Elysées les exécutions de Don Juan, a été plus heureux dans sa tra- roy écrit : « Quand Weber donne Don Juan à s'annonce déjà dans les flûtes et dans les basduction du chef-d'œuvre que son prédécesseur M. Schalk. D'abord il n'a pas eu à déplorer, comme son rival, la défaillance d'une artiste dans le rôle de doña Anna. Tout au contraire, il a trouvé pour ce rôle, qui fut interprété à l'improviste à l'Opéra, une cantatrice d'un relief saisissant, Mme Frida Leider. Il a anime de couleurs plus vives la partition. Sans altérer le moindre trait, il a signé du sceau de sa personnalité toute la représentation. M. Bruno Walter est avant tout un chef d'orchestre de théâtre. Il sait se placer au point de vue dramatique. Par un esprit de combinaison, il veille à la gradation d'intérêt de l'intrigue, marque la variété des caractères et, pour faire impression sur le public, se laisse même aller à un excès de sensibilité.

M. Schalk fléchissait de respect superstitieux devant le chef-d'œuvre. Sa version, pieusement fondue, gardait une probité apparente et uniforme. On y découvrait je ne sais quelle supplication murmurante, M. Bruno Walter a pris un autre parli. Sans négliger l'empreinte originale, avec autant de verve que de curiosite, il a accentué les effets, poussé les nuances. Il n'a rien oublié pour convaincre le public. Les scènes plaisantes où graves filaient, l'autre soir, dans leur diversité rythmique, extraordinairement évocatrices et persuasives. Tout avait l'air d'être mis en un usage ingénieux et neuf. Grâce à M. Bruno Walter, Don Juan se parait de vivacités assez animées pour piquer jusqu'aux auditeurs illettrés. On pouvait goûter le chef-d'œuvre pour sa désinvol-

Cette traduction qui s'accorde avec les exigences du métier dramatique n'est pas si éloignée qu'on pourrait le croire de l'original. Elle respire le caractère populaire de l'époque que Mozart voulait conférer à sa musique. Bien Elvire l'interminable liste des conquêtes de d'une musicalité exceptionnelles, chante et joue

ture trépidante, pour ses artifices scéniques.

souper le Commandeur. M. Schalk avait néautre. M. Bruno Walter s'y tient justement. Il a un exemple illustre qu'il peut invoquer. Dans son attachante étude sur Weber, M. André Cœuvoulait, par économie, supprimer l'orchestre de aller un peu loin dans les remarques. scène, et il paye de ses propres deniers les frais supplémentaires. » On n'en aurait pas tant exigé de M. Schalk, Il pouvait certaine-

senté scéniquement Don Juan avec ingéniosité et fantaisie. De grands rideaux rouges, comme on en voit sur les tableaux des portraits anglais du dix-huitième siècle, sont drapés autour d'une estrade surélevée où se déroule l'action. Des toiles de fond, quelques portants, peu | intéressés par le texte du galant abbé Lorenzo d'accessoires composent les différents décors qui se succèdent avec rapidité. L'espace réservé | sique en souffrit le moins du monde. au drame est un peu étroit. La rampe est éteinte. Seuls des projecteurs éclairent les héros de la pièce. On reconnaît bien la marque de M. Firmin Gémier dans la mise en scène extrêmement vivante. Excédé par les plaintes de doña Elvire, don Juan se fait servir, un moment, à boire, à la terrasse d'un humble marchand de vin. Voilà qui choquera les traditionnistes qui ne peuvent imaginer le grand seigneur sévillan Juan Tenorio attablé à la devanture d'une auberge pour écouter les doléances de sa noble femme. M. Gémier a dû, sans doute, être aidé dans son travail par un artiste qui a un sentiment profond de la musique de Mozart. Chaque personnage de Don Juan gesticule et se

le compositeur.

scène où don Juan et Leporello effrayé dialosur scène au tableau où don Juan traite les guent devant la statue du Commandeur, Gounod invités de Zerline et au tableau où il attend à découvre dans l'instrumentation des intentions contre le tour que pourraient lui jouer ses entrailles; il appelle à son secours les premiers et seconds violons, qui se rapprochent prudem-Prague, il se fâche presque avec Liebich, qui sons. » L'examen devient trop perçant. C'est

Mozart avait intitulé Don Juan « drama giacoso ». MM. Gémier et Bruno Walter nous prérécitatifs. Ils miment avec de grands gestes les passions dont ils sont possedes. L'interprétapièce est d'une animation follement engageante. Nous n'avions encore jamais été aussi da Ponte. Et tout cela, sans que la géniale mu-

Les héros du drame portent des costumes à la mode du temps de Mozart; peut-être même postérieurs à cette mode. Les dessins en ont été faits par les professeurs Steinhof et Strnad, probablement d'après les tableaux et les aquatintes de Goya. Don Juan a un habit pourpre et de Mozart était joué dans une affectation ajusté de torero. Il est d'ailleurs incarné avec guindée, trop lentement ou trop fort, et lassait la plus agréable dextérité par M. Stabile, dont M. René Maison, que nous avions applaudi à l'Opéra-Comique, tient le rôle d'Ottavio en élégant cavalier. Le timbre de son ténor est éclatant. Mais M. Maison, à deux ou trois reprises, grâce rapide et précise. Les plis les plus sen'a pas chanté avec toute la justesse voulue. Je vous ai dit quel succès a remporté Mme Frida meut en mesure et selon le rythme assigné par Leider, magnifique interprête du rôle de doña est montré par le chef allemand comme à tra-Anna. Mme Ritter-Ciampi fait admirer sa Dans une étude très poussée sur le Don Juan | science vocale, son art parfait, dans le rôle de de Mozart, Charles Gounod avait indiqué avec | doña Elvire. Mlle Renée Destanges, dont la voix une pénétrante précision cette mise en scène est d'une fraîcheur exquise, figure Zerline et musicale de « l'opéra des opéras ». Quelques | ravit par sa grâce enjouée. Elle a délicatement mesures de violon accusent « avec quelle pré- | détaillé ses airs de fauvette amoureuse, comme caution cette petite Zerline marche sur la disait Alfred de Musset en parlant de Zerline. pointe des pieds ». Lorsque Leporello lit à dona | Enfin, M. Kipnis, basse d'une puissance et | plus, M. Bruno Walter, si libre et ardent qu'il l'don Juan. Charles Gounod écrit : « Quel petit le rôle de Leporello fort spirituellement.

l'Opera de Vienne, sur la scène de notre Aca- Schalk le texte et les indications de Mozart. pendant cette inépuisable revue ! Quelle addi- tifs secs au clavecin. M. Bruno Walter se démie nationale de musique, nous avons pu Il n'a pas supprimé, comme avait cru devoir | tion goguenarde de toutes ces bonnes fortunes | sert d'un simple piano. Lequel de ces deux | habileté qui tient du prodige. Mile Sarah Fiségalement entendre trois chefs-d'œuvre de Mo- le faire son collègue viennois, l'ensemble du de palais ou de carrefours ! Quelle face enlu- grands chefs d'orchestre commet un anachrozart, sous la direction de M. Franz Schalk. Pen- dernier acte, qui forme la conclusion de la minée de joie triviale dans ce serviteur bavard, nisme? Je crois que c'est M. Bruno Walter pièce. Il a fait accompagner la sérénade de et pourtant quelle distinction musicale dans la qui est dans la vérité. Au moment de la créaaura retenu notre pensée. Elle en est illumi- don Juan par une mandoline et non par une peinture de cette trivialité! » Plus loin, à la tion de Don Juan le piano était inventé depuis plus d'un demi-siècle. Les musiciens jouaient rarement du clavecin, surtout au théâtre. C'est certainement au piano que Moassez inattendues : « Leporello se met en garde | zart dut accompagner ses interprètes, lors de la première représentation de Don Juan, à Prague. On y ajoutait à l'époque un violoncelle dont B. Bruno Walter ne s'est pas avisé. ment. Mais voici que, mesures 34, 35, le danger M. Schalk a été entraîné par un zèle d'érudit trop passionné. Il en est devenu imprudent. Aussi bien, les metteurs en scène de la Société universelle du théâtre ont eux-mêmes depassé les intentions de Mozart. Ils font plusieurs changements de décor qui n'étaient nullement sentent vraiment un drame joyeux, voire un exigés par les auteurs de Don Juan. D'autre ment imposer sa volonté, sans y être de sa mélodrame. Les personnages s'agitent avec une part, Zerline poursuivie par don Juan pousse frénésie toute théâtrale. Ils jouent sans cesse | ses cris d'un côté et de l'autre de la scène. On La « Société universelle du théâtre » a pré- leur comédie. Ils parlent, pour ainsi dire, leurs | ne l'a entendue que faiblement et dans un seul coin du salon. Mais pourquoi s'attarder à ces vétilles? N'altérons pas le plaisir pur et tion semble forcée par endroits. Mais toute la vif que nous laissent ces représentations de Don Juan. Le succès de Cosi fan tutte a paru encore plus décidé. Les représentations de cette

incomparable comédie lyrique à l'Opéra-Comique ne nous avaient donné qu'une idée incomplète du chef-d'œuvre de Mozart. La version originale de Cosi fan tutte comporte deux actes et sept tableaux. L'arrangement qui en avait été fait à la salle Favart était en trois actes ou trois tableaux. L'opéra-bouffe la voix est belle et la plastique avantageuse. de mouvements. On croyait garder ainsi une grande fidélité aux bienséances de la musique classique. M. Bruno Walter a tout fixé dans le divertissement génial avec une crets de la chatoyante étoffe instrumentale sont devenus visibles. Tout le chef-d'œuvre vers un prisme heureux et brillant. Les sept décors qui encadrent Cosi fan tutle,

et dont les dessins ont été signés par le professeur Steinhof, sont d'une facture précipitée et trop moderne. Leur ensemble reste du plus rare agrément. Mme Ritter-Ciampi, qui tenait le rôle de Fleurdelise à l'Opéra-Comique, reparaît sous les mêmes traits à l'Opéra des Champs-Elysées. C'est là sans doute son meilleur rôle. Les deux airs de Fleurdelise, parse-

Au cours des dernières représentations de parût, a respecté avec plus de soin que M. Jaboiement moqueur des instruments à vent j M. Franz Schalk accompagnait les récita-, més de difficultés presque insurmontables, sont détaillés par Mme Ritter-Ciampi avec une cher a évidemment une technique moins éclairée et souple que sa prestigieuse partenaire. Mais sa voix est d'une pureté si prenante! Mlle Renée Destanges joue le rôle de Despina avec une spirituelle effronterie et le chante d'une façon séduisante. MM. Georges Meader, Zitek, et surtout M. Mariano Stabile interprétent avec une autorité achevée les rôles de Fernand, Alphonse et Guillaume.

J'aurai l'occasion de vous entretenir encore du cycle Mozart organisé par MM. Bruno Walter et Gémier à l'Opéra des Champs-Elysées. La Société universelle du théâtre doit, en effet, donner ces jours-ci la Flûte enchantée, l'Enlèvement au sérail et les Noces de Figaro. Après les deux premiers spectacles dont je vous ai parlé plus haut, on peut prévoir de quel prix seront les soirées futures. M. Bruno Walter ne s'est point entouré de

garanties comme M. Schalk. Il n'a amené avec lui ni artistes, ni musiciens, ni choristes, ni décorateurs. Il n'est venu qu'avec son art personnel el sa foi. Il a appelé à lui les instrumentistes de notre Société des concerts du Conservatoire, qu'on entend à l'habitude dans nos théâtres subventionnés. Mais de longues répétitions ont précédé la présentation de chaque spectacle. Nos musiciens ont été saisis d'émulation. Ils ont travaillé sous l'autorité d'un maître, avec tant d'assiduité, que les passages les plus difficiles des partitions ont été joués avantages. Tout s'est embelli sous sa main, Tout est fleuri au même degré.

Ce cycle de Mozart marquera-t-il une ascension vers la justice et la sagesse internationales, comme le souhaite M. Firmin Gémier? Je n'en suis pas persuadé. Nous revenons des représentations de la Société universelle du theatre avec une impression d'art si profonde que nous n'avons pas songé un seul instant aux préoccupations sociales de M. Gémier. J'avoue que nous n'en avons pas même été effleurés. La musique de Mozart seule, interprétée avec un dévouement et une piété rarement égalés, nous a touchés de sa grandeur et de son esprit. Pourquoi donc en tirer je ne sais quelles correspondances politiques?

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

comme de pur mouvement. Les résultats obtenus surprendront ceux-là mêmes qui, découragés par notre indifférence sur le théâtre lyrique, s'étaient tant enthousiasmés aux soirées récentes de la troupe de l'Opéra de Vienne. quelquefois l'attention par suite de ces erreurs Depuis que M. Bruno Walter est parmi nous on ne peut plus nous disputer de précieux

HENRY MADBERBER